Commune de LHERM

Comité Consultatif « Démocratie participative-Communication »



Compte rendu de réunion N°1 du Comité « Démocratie participative - Communication							Conv. Proch. Réunion
Du lundi 2 novembre 2020 à 18h45 en Visioconférence						Diffusion	Conv. Réuni
	Nom	Tél	Fax	E-mail			
Elus de la Mairie de LHERM	Elus de LHERM M. BRUSTON Joel Mme NOUNIS Anne-Marie M. MICLO Olivier Mme BOYE Brigitte Mme BOULP Lauriane M. Philippe GAURIER Mme RABARJAONA Ludivine Mme SOBIERAJEWICZ Fatiha Mme VERGNHES Sylvia Mme LEFEBVRE Nadège			joel.bruston@mairie-lherm.fr anne-marie.nounis@mairie-lherm.fr	x x x x x x x	x x x x x x x x	x x x x x x x x x x x x x x x x x x x
Citoyens	Mme SERVAIN Audrey M. NOEL Olivier Mme GIRARD Anne-Marie Mme JOUANNE Peggy				X	X X X	X X X
Autres Intervenants							

Prochaine réunion :

Lundi 16 novembre à 20h30 en Visioconférence

Objet de la réunion :

Liste des attentes remontées des citoyens – Engagements de la municipalité – débat et perspectives sur les deux thèmes de démocratie participative et de communication

II. Introduction

Après un tour de table de présentation de chaque présent.e,, chacun.e a donné son autorisation pour que les adresses mail soient diffusées au sein du groupe, afin de permettre une communication directe entre les membres du comité.

1. Remontées de citoyens lors de la consultation citoyenne et du porte à porte

Les thèmes de ce comité ne faisant pas partie des thèmes proposés lors de la consultation citoyenne de miseptembre, il n'y a pas eu de remontées sur ces sujets, seuls quelques-uns demandant que certains projets soient co-construits avec les habitants. (il était demandé pour chaque priorité le mode de mise en œuvre)

Lors du porte à porte, il y a eu quelques avis exprimés sur ces sujets :

COMMUNICATION

Question 1-2-3	plus de dynamisme et d'innovations dans les décisions des élus	Communication / Gestion					
Question 1-2-3	Il faudrait un bulletin municipal plus souvent et plus régulier	Communication / Gestion					
Question 1-2-3	Etre davantage renseignée sur les animations de la commune (enfants/adultes)	Communication / Gestion					
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE							
Post-It	Mettre en place des travaux participatifs pour la commune	Démarche Participative					
Question 1-2-3	Organisation de soirées débats intergénérationnelles à thèmes (changement A3 eau et santé, alimentation et santé,)	Démarche Participative					
Question 1-2-3	Sensibilisation/ information de tous via soirées débats	Démarche Participative					
Question 1-2-3	Commençons à parler ensemble la même langue, pour le débat soit suivi d'effet !	Démarche Participative					
Question 1-2-3	Développer la participation permanente	Démarche Participative					

2. Engagements de la municipalité

Les engagements formulés dans le programme sont les suivants :

- Référents de quartier,
- Donner la parole aux habitants lors des séances du Conseil Municipal,
- Nommer un élu référent qui veillera au respect de la démarche

En complément, des engagements ont été pris lors des réunions publiques. Cf document joint

III. Points abordés

1. Absence de projets dédiés aux jeunes sur la commune

C'est le premier sujet qui a été lancé, en ce qui concerne les jeunes d'un âge « au-dessus » de ceux qui font partie du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), soit les 14-17 ans environ.

Comment les associer ? Il serait bon de les interroger sur leurs attentes, envies et désirs dans le village : quelles activités développer pour eux. Ce thème rejoint le travail du comité « Petite enfance- Enfance-jeunesse-Ecole-Restaurant scolaire ».

Mais notre comité pourrait réfléchir au type d'actions à mettre en œuvre pour recueillir leurs besoins.

2. Débats des citoyens pendant ½ heure avant le Conseil Municipal avec les élus

« Démarrer par le plus facile à mettre en œuvre rapidement », tel est le choix qui est fait parmi tous les « outils » de la démocratie participative évoqués.

De ce fait, comme l'a été l'intervention d'Audrey lors du dernier Conseil Municipal à propos du projet de marché éphémère, bien que cela n'est pas été au début du Conseil, cela va tout à fait dans le sens projeté.

Il peut y avoir plusieurs « types » d'intervention :

- type « projet » tel que celui du marché éphémère : projet élaboré par des citoyens et présenté au Conseil. Mais est ajouté l'importance que peut avoir de « préparer » le sujet avec un ou des élus dont la compétence/délégation est en rapport avec le sujet.
- type « débat » à propos d'un problème particulier, soit rencontré sur la commune (mais d'intérêt général) et qui demande à être exposé et débattu
- type « exposé » concernant un sujet assez « large » qui demande une réflexion approfondie suivie d'un débat

Cette manière de faire a été mise en œuvre en particulier sur la commune de l'Union lors du mandat précédent. Brigitte et Joël, lors des formations par l'ATD (Agence Technique Départementale) à la Démocratie Participative, ont rencontré une élue de l'Union qui pourrait nous en faire part.

Afin d'éclaircir plus avant quel type d'intervention pourrait se faire et démarrer cela, on se donne jusqu'à janvier 2021.

3. Budget participatif

L'objectif est de mettre en œuvre une manière de fonctionner pour impliquer les citoyens et répondre à leurs attentes. Les jeunes pourraient être sollicités pour participer à cela.

Un débat a lieu concernant la manière dont peut se « construire » un débat participatif :

- Soit il s'agit de préparer et mettre en œuvre un « appel à projets » : sur la base d'un budget voté et alloué pat le Conseil Municipal, les citoyens montent des projets et postulent à ce « concours ».

C'est comme cela que cela s'est fait par exemple sur la commune de Ramonville. Joël peut demander à un adjoint de cette commune de nous présenter comment ils ont monté cet appel à projets et comment cela s'est déroulé.

Ces projets citoyens peuvent, en sus, être préparés avec l'aide des élus.

- Soit il s'agit de « hiérarchiser » ou « prioriser » des projets prévus sur la commune. Et ce sont les citoyens qui sont appelés à le faire.

4. Communication: applications – site internet - affichage

Les thèmes de démocratie participative et de communication ont été rassemblés dans ce comité car ils sont intimement liés : la démocratie participative a besoin de la communication pour vivre, et la communication a besoin de la démocratie participative pour que les citoyens y soient associés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des outils collaboratifs.

Plusieurs applications peuvent être utilisées, et il serait intéressant de les expérimenter chacun.e pour voir quels en sont les avantages et les inconvénients. Des liens vers celles-ci seront échangés pour cela.

Déjà certains expérimentent l'application « Panneau pocket » à laquelle, Bérat, Lamasquère et d'autres communes ont « adhéré ».

En ce qui concerne le site internet de la commune, il doit être totalement « revisité ». Pour cela, il est important que chacun d'entre nous aille voir d'autres sites, et en liste les avantages et les inconvénients. A partir de là sera défini un « cahier des besoins ».

La question se pose du nombre de « niveaux » à prévoir : partie intranet pour qui, pour quoi ? plusieurs types d'intranet ?

Commune de LHERM – Comité consultatif « Démocratie participative-Communication »

Est également évoqué la mise en œuvre de panneaux d'affichage, permettant une meilleure information de proximité de la population, en particulier dans les quartiers éloignés du Centre.

5. Référents de quartier

Cette question est soulevée, même si les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas des réunions de quartier comme cela avait été envisagé.

Mais il pourrait être mis en œuvre dans les différents quartiers des « personnes ressources » qui auraient pour rôle de veiller à l'affichage tel qu'évoqué au-dessus, et pourraient servir de relais pour les habitants de ces quartiers.

Une charte de bon fonctionnement devrait être élaborée pour que les échanges se passent avec le respect de chacun et la convivialité.

La question est à creuser pour savoir comment cela peut fonctionner actuellement, qui serait prêt à être « personne ressource ». Ce sujet pourrait justement faire l'objet d'un débat au début du Conseil, et intéresserait les citoyens car les concernant directement.

6. Publication Echo du Lherm ou autre

L'Echo du Lherm paraît 2 fois par an. Un appel à articles sera prochainement lancé (vers la mi-novembre).

Toutefois, le délai avant la parution, compte tenu du fait que cela est entre les mains d'une Société extérieure, est très long. Cela sera encore le cas cette fin d'année avec une parution en janvier au plus tôt.

De ce fait, il est envisagé de créer une « lettre » de type A3 plié en deux (soit 4 pages) et qui pourrait de ce fait être diffusée beaucoup plus rapidement.

Pour des raisons d'économie de papier et pour la planète, le premier exemplaire serait diffusé en papier sur toute la commune, mais avec un encart demandant à chacun s'il souhaite recevoir les prochains exemplaires en « newsletter » ou version papier, ou n'est pas intéressé.

7. Fixation de la prochaine date de réunion et de l'horaire qui convient le mieux

Prochaine réunion dans 15 jours lundi 16 novembre à 20h30

Fin de la réunion à 21h.

IV. Annexes

- Engagements exprimés lors des réunions publiques
- Deux documents sur les budgets participatifs pour alimenter la réflexion
- Charte du dialogue citoyen élaborée par le Conseil Départemental

Ces documents sont accessibles par le lien: https://urlz.fr/ebrw